

Pau, le 18 septembre 2014

L'inspecteur de l'éducation nationale

à

Mesdames et monsieur les enseignants spécialisés des
RASED,
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des
écoles,
Mesdames les enseignantes, messieurs les enseignants

CIRCONSCRIPTION DE PAU Sud
Dossier suivi par :
Daniel BORDENAVE
Inspecteur de l'Education Nationale

Objet : Fonctionnement du RASED Pau sud en 2014/2015

Téléphone :
05 59 82 22 41

Fax :
05 59 82 22 27

Mél :
ce.ienspau@ac-bordeaux.fr

2 place d'Espagne
64 038 Pau Cedex

La [loi n°2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite. Au sein de chaque cycle d'enseignement, des dispositions appropriées sont mises en œuvre par l'équipe pédagogique pour prendre en compte les potentialités et les besoins de chaque élève. Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide lui est apportée à l'école.

Cette difficulté scolaire reçoit une réponse graduée **par le maître** :

- différenciation au sein de la classe
- APC/aide personnalisée - circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013
- stages de remise à niveau
- PPRE- circulaire 2006-138 du 25/08/06

Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle et, là où il est mis en œuvre, le dispositif plus de maîtres que de classes, peut ne pas suffire pour certains élèves. L'équipe a alors recours à l'intervention des personnels spécifiquement formés pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires : les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires du RASED. **Ils occupent pour cela une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre.**

L'aide spécialisée est adaptée à chaque élève, même si elle est dispensée en petits groupes. Elle a pour objectif de **favoriser** des acquisitions qui ne se font pas aisément pendant le temps scolaire, à savoir :

la maîtrise des méthodes et techniques de travail,
la stabilisation des acquis et leur appropriation,
la prise de conscience de ce qui conduit à la réussite.

Cette aide est pédagogique mais **aussi rééducative** ; elle agit sur :

le développement de l'envie d'apprendre
l'adaptation des comportements en milieu scolaire

Par conséquent, dès l'école maternelle, le maître spécialisé du RASED est sollicité pour aider à dépasser les difficultés durables d'apprentissage et si possible prévenir l'installation de ces difficultés dès lors que certains élèves attirent l'attention car leurs attitudes, leurs réponses aux consignes et leur adaptation à la vie collective révèlent des difficultés susceptibles de nuire à leur avenir scolaire. A l'école élémentaire, lorsque des élèves sont également, très en dessous des exigences des programmes.

En cas de difficultés importantes, le psychologue scolaire réalise un bilan approfondi de la situation de l'enfant, en concertation avec les parents, et suit **éventuellement** son évolution. Il peut **exceptionnellement** proposer des entretiens aux enseignants et aux parents pour chercher des solutions au sein de l'école ou à l'extérieur (circulaire 90-083 du 10/04/90).

Le maître spécialisé exerce une fonction de tiers entre l'enfant (l'élève) et le maître. Il est là pour que quelque chose se modifie dans une relation (entre des personnes) et un rapport (à des savoirs, à l'apprentissage), en tenant compte des interactions et des interférences entre ce rapport et cette relation, avec tous leurs arrière-plans.

Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs Tice, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérant ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) est l'une des composantes de ce pôle ressource. Placé sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN, le Rased est constitué de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription. Après concertation de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du Rased dont le fonctionnement et les résultats sont régulièrement évalués.

Organisation du RASED Pau Sud :

Secteur BIZANOS PONTACQ		
NOM	FONCTION	COORDONNEES
CASAVIEILLE Françoise	Psychologue scolaire	rased.bizanos@ac-bordeaux.fr 0559829375
BRANDAMIR Sylvie	Maître G	rasedpausud.espoey@ac-bordeaux.fr 0559041111
ORTHET Sandrine	Maître E	rasedpausud.espoey@ac-bordeaux.fr 0559041111

Secteur NAY		
NOM	FONCTION	COORDONNEES
FREEMAN Jean- Cyril	Psychologue scolaire	rased.nay@ac-bordeaux.fr
MENGE Frédérique	Maître G	rased.nay@ac-bordeaux.fr
DERUELLE Anne	Maître E	rased.nay@ac-bordeaux.fr
BOUGUET Nathalie	Maître E	rased.nay@ac-bordeaux.fr

L'inspecteur de l'éducation nationale organise des régulations périodiques destinées à examiner le fonctionnement du réseau; à faire des bilans d'étapes et à définir les priorités pour la période suivante.

Proposition de calendrier pour l'année scolaire

Date	Lieu	Horaire	Dépôt des demandes
Octobre 2014	Ecole élémentaire NAY		
Décembre 2014	Ecole élémentaire BIZANOS		
Février 2015	Ecole élémentaire ESPOEY		
Avril 2015	Ecole élémentaire PONTACQ		
Juin 2015	Ecole élémentaire IDRON		

Excellente année scolaire à tous.



Daniel BORDENAVE
IEN Pau Sud